

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Jean-de-Brébeuf

Avril 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Collège Jean-de-Brébeuf s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Jean-de-Brébeuf, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 31 mars 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 14 et 15 septembre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Jean-de-Brébeuf et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Stephen Tribble, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. François Bibeau, adjoint à la directrice des études au Cégep Limoilou, M. Camil Pagé, coordonnateur du Département de mathématiques au Cégep de Sainte-Foy et M^{me} Josée Thivierge, conseillère pédagogique au Cégep de Jonquière. Le comité était assisté de M. Robert Payeur, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé à Montréal, le Collège Jean-de-Brébeuf est un établissement privé subventionné qui offre les deux ordres d'enseignement, secondaire et collégial. Fondé en 1928 par les Pères Jésuites, le Collège a été acquis en 1986 par une corporation laïque qui s'est engagée à poursuivre la mission éducative jésuite. Il offre les programmes de DEC en *Sciences de la nature*, en *Sciences humaines*, en *Arts et lettres* et le programme intégré *Sciences, Lettres et Arts* ainsi que trois programmes de trois ans en association avec l'École de musique Vincent-d'Indy : *Sciences de la nature et Musique*, *Sciences humaines et Musique* ainsi que *Arts et Lettres et Musique*; ces programmes jumelés mènent à l'obtention de deux DEC. Les programmes *Sciences de la nature* et *Sciences humaines* sont également offerts dans le cadre du Baccalauréat international. Le Collège accueille environ 1500 élèves inscrits à temps plein à l'enseignement collégial.

Le nouveau programme *Sciences de la nature* a été expérimenté au Collège de 1992 à 1994; il comporte deux profils : *Sciences pures et appliquées* et *Sciences de la santé*. Le programme a ensuite été redéfini en objectifs et standards en 1998. Au moment de la visite à l'automne 2005, 537 élèves étaient inscrits dans le programme *Sciences de la nature*, soit environ 36 % de la clientèle totale; le nombre d'élèves est stable depuis les trois dernières années. Par contre, la clientèle étudiante évolue différemment dans les deux profils : le nombre d'élèves tend à s'accroître en *Sciences de la santé* et à diminuer en *Sciences pures et appliquées*, ce dernier ne constituant plus que le quart de la population étudiante inscrite dans ce programme. En formation spécifique, le Collège emploie l'équivalent de 14 professeurs à temps plein.

Pour être admis au Collège Jean-de-Brébeuf dans le programme *Sciences de la nature*, un étudiant doit obtenir une moyenne générale de 75 % à partir de la moyenne pondérée des notes de quatrième secondaire et du dernier bulletin disponible en cinquième secondaire. De plus, le candidat doit avoir atteint une moyenne de 72 % dans les cours de sciences et de mathématiques.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation du Collège comprend les cinq critères choisis par la Commission ainsi que trois autres critères retenus par le Collège. Conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP), les travaux d'évaluation ont été principalement pris en charge par un comité d'autoévaluation formé du directeur adjoint des études, de quatre professeurs de la formation spécifique dont le responsable du regroupement de programme et d'une conseillère pédagogique qui a assuré la rédaction du rapport d'autoévaluation.

Le processus d'autoévaluation a débuté en septembre 2003. Les départements de la formation spécifique et le regroupement de programme ont été consultés afin de constituer le comité d'autoévaluation. Le devis d'évaluation a été élaboré autour des quatre enjeux suivants : l'évaluation de la structure du programme, l'évaluation des applications pédagogiques liées au programme, l'examen du profil des étudiants qui y sont inscrits ainsi que l'analyse des ressources qui leur sont offertes. D'autres enjeux sont apparus au cours de la démarche, notamment la baisse de clientèle dans le profil *Sciences pures et appliquées* et les taux d'admission moins élevés dans certains programmes universitaires des sciences de la santé.

Le Collège a obtenu de son système d'information sur les programmes d'études les données statistiques, descriptives et perceptuelles nécessaires à l'évaluation approfondie du programme *Sciences de la nature*. Les données perceptuelles proviennent des consultations réalisées auprès des enseignants et des questionnaires standardisés utilisés lors de l'évaluation continue des programmes d'études et administrés auprès des finissants (élèves de quatrième session); le rapport d'autoévaluation rend compte des résultats obtenus en 2002 et 2003.

La Commission note que le rapport contient peu d'information sur la méthodologie utilisée, ce qui a rendu difficile l'interprétation des résultats. L'analyse présentée par le Collège est pertinente, mais celle-ci aurait gagné à être plus approfondie de manière à établir un diagnostic plus précis des résultats exprimés dans les sondages ou dans les autres sources de données. Enfin, l'autoévaluation a principalement porté sur la composante spécifique de la formation. Les professeurs de la formation générale ont été consultés au cours de la démarche, mais le rapport indique tout au plus que les taux de réussite dans les cours de la formation générale commune sont élevés. Étant donné que la formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études collégiales, la Commission

suggère au Collège de s'assurer, dans ses prochaines évaluations, d'intégrer la formation générale à la démarche d'autoévaluation.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre des aspects de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Au cours des dernières années, le Collège a entrepris de nombreuses actions afin d'établir des liens avec les universités et les collèges de la région, ce qui lui a permis d'identifier les besoins auxquels le programme veut répondre. Lors de l'élaboration du nouveau programme *Sciences de la nature*, de 1992 à 1994, le Collège a fait partie d'un consortium expérimentateur, en collaboration avec le Collège de Maisonneuve, l'Université de Montréal et l'École Polytechnique. La mise en place de partenariats avec les universités est également visible dans l'organisation des projets parascolaires. La Commission tient à souligner les efforts déployés par le Collège afin de doter le programme de projets et d'activités de formation qui lui confèrent une couleur distincte en accord avec son énoncé de mission. L'implantation de stages d'été en sciences dans les facultés universitaires ou les entreprises constitue une initiative notable à cet égard.

La pertinence du programme a également été abordée sous l'angle de l'admission dans les facultés universitaires et celui du cheminement universitaire. Bien que les résultats soient généralement satisfaisants, le rapport du Collège indique que les taux d'admission des finissants à l'université dans les programmes de sciences (sessions d'automne 2001 à 2003) sont fréquemment inférieurs à ceux de l'ensemble des collèges, particulièrement dans les facultés des sciences de la santé. En ce qui concerne la réussite des élèves à l'université, le Collège dispose des données transmises par l'Université de Montréal qui accueille environ le quart des finissants du Collège.

La Commission note que l'analyse des taux d'admission et de réussite à l'université ne permet pas de tirer des conclusions précises ni d'associer les résultats à une problématique définie, notamment celle qui expliquerait les taux d'admission à l'université dans les facultés des sciences de la santé. Le comité d'autoévaluation a émis une recommandation à

la Direction des études lui demandant de faire une analyse plus poussée des admissions universitaires et de la cote de rendement en *Sciences de la nature*. La Commission invite le Collège à poursuivre les démarches dans ce sens.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

À la lumière de l'analyse des plans de cours, la Commission note que les cours ne font pas de liens explicites avec les buts généraux du programme. De la même façon, bien que les activités d'apprentissage soient ordonnées de manière à tenir compte de la progression des apprentissages, elles ne permettent pas de faire de liens avec les buts généraux; ceux-ci sont toutefois pris en compte dans l'épreuve synthèse de programme.

Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage sont reflétées dans le calcul des unités et dans la pondération. La Commission a été à même de constater que si la charge de travail demandée ne dépasse pas la pondération d'une session à l'autre, les élèves évoluent dans un environnement qui les incite à étudier au-delà du temps de travail habituellement accordé à chacun des cours.

Les élèves sont généralement bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage. Néanmoins, la visite a montré que les directives concernant les modalités d'application de l'épreuve synthèse de programme n'étaient pas très bien comprises par les élèves. La Commission invite le Collège à s'assurer que l'information transmise aux élèves soit adaptée à leurs besoins.

La visite a aussi permis de constater que les différents intervenants dans le programme, plus particulièrement les professeurs, connaissent peu les buts généraux ainsi que la place que ces derniers doivent occuper dans la structure du programme. De toute évidence, les liens logiques du programme *Sciences de la nature* sont peu connus, celui-ci étant encore largement conçu comme une juxtaposition de cours avec des préalables. La Commission **suggère** au Collège de s'assurer que l'ensemble des buts généraux du programme *Sciences de la nature* soient mieux appropriés par l'ensemble des intervenants et de garantir qu'ils soient pris en compte dans l'organisation des activités d'apprentissage.

Enfin, la Commission a constaté que la formation générale propre n'est pas adaptée au programme *Sciences de la nature*. Bien que certaines adaptations pertinentes aient été constatées, notamment à travers le concours de littérature scientifique, celles-ci demeurent confinées aux activités parascolaires. En 1997, le Collège avait adapté, à titre expérimental, le cours de français propre dans le cas du programme *Arts et lettres*. Au moment de

l'évaluation de la formation générale, la Commission avait alors suggéré au Collège d'étendre cette expérimentation aux autres programmes qu'il dispense. À l'heure actuelle, il apparaît que l'adaptation des cours de la formation générale propre au programme ne s'est pas encore réalisée; la formation de groupes-classes hétérogènes est souvent évoquée pour ne pas effectuer cette adaptation.

La Commission estime que des adaptations spécifiques au programme *Sciences de la nature* pourraient se réaliser malgré la présence de différents profils d'élèves dans un même groupe. C'est pourquoi,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que les cours de la formation générale propre soient adaptés au programme Sciences de la nature.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le rapport du Collège et la visite ont montré que les élèves sont généralement très satisfaits des méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants; elles sont variées et adaptées aux objectifs d'un programme qui prépare bien les élèves aux études universitaires. La Commission note que le Collège a mis en place plusieurs mesures pertinentes pour assurer l'intégration des TIC dans les cours théoriques et les laboratoires de sciences. Le Collège a notamment conçu le projet Magellan, en partenariat avec l'Université de Montréal, afin d'offrir à tous les élèves, au cours de leur première année au collégial, le cours *Technologies de l'information et des communications préparatoires aux études universitaires*. Ce cours non crédité est offert à raison de deux périodes par deux semaines tout au long de la première année, la deuxième session étant spécifique au champ d'étude de l'élève. Le programme *Sciences de la nature* compte aussi un troisième cours complémentaire obligatoire en informatique et un cours de programmation en informatique spécifique au profil *Sciences pures et appliquées*.

Le Collège utilise efficacement les activités parascolaires pour enrichir la formation des élèves. Les midis-conférences hebdomadaires présentés dans le cadre des activités du Club scientifique constituent une initiative intéressante et suscitent la participation d'un grand

nombre d'élèves. Les stages d'été, le concours de littérature scientifique, le Gala des sciences ainsi que la Semaine des sciences à l'automne et à l'hiver contribuent aussi à accroître le sentiment d'appartenance des élèves à leur programme et à favoriser la réussite scolaire. L'ensemble de ces activités est assuré par une équipe professorale engagée.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le rapport du Collège a mis en relief les difficultés rencontrées par les enseignants quant à la compréhension de l'approche par compétences, particulièrement chez les nouveaux enseignants. Les stratégies d'apprentissage utilisées dans les cours n'indiquent pas clairement si cette approche a été bien comprise; l'évaluation des activités d'apprentissage par cumul des notes demeure encore largement utilisée. Le Collège s'est montré sensible à cette problématique et propose dans son plan d'action une mesure particulière pour favoriser le perfectionnement pédagogique de ses nouveaux enseignants. La Commission estime néanmoins que le Collège devrait approfondir sa réflexion sur les modèles d'évaluation. Pour ce faire, elle *suggère* au Collège d'assurer une meilleure appropriation de l'approche par compétences.

La maîtrise de chacune des compétences fait bien l'objet d'évaluation, mais les modes d'évaluation des apprentissages utilisés à l'intérieur des cours de la formation spécifique ne permettent pas toujours de bien attester l'atteinte des standards visés. De plus, l'atteinte de la note de passage lors de l'examen final de synthèse n'est pas exigée pour la réussite du cours, contrairement à ce que prévoit la PIEA du Collège. En conséquence de quoi,

la Commission recommande au Collège de s'assurer de l'application de la PIEA afin que la réussite des cours atteste bien l'atteinte des objectifs du programme.

Le rapport du Collège et la visite ont montré que les élèves sont satisfaits des critères d'évaluation dans les cours de la formation spécifique. La visite a montré que les évaluations des apprentissages sont équivalentes pour un cours donné par des enseignants différents.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège recrute et admet des élèves qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans le programme. Les données d'admission montrent qu'un pourcentage élevé des candidats qui ont fait une demande ont été acceptés dans le programme (la moyenne du taux d'admission entre 2000 et 2003 était de 89,4 %). Le Collège observe toutefois que la baisse des effectifs dans le profil *Sciences pures et appliquées* est préoccupante. La Commission note que l'établissement aurait tiré avantage à analyser plus en profondeur cette problématique dans son rapport d'autoévaluation.

Les taux de réussite des cours sont généralement élevés et dépassent les cibles fixées dans le plan de réussite du Collège. Au cours de la période 2000-2002, le taux de réussite des cours au premier trimestre s'élevait à 96 % dans les cours de la formation générale et à 90 % dans les cours de la formation spécifique. Pour leur part, les taux de persévérance et les taux de diplomation en durée prévue sont en progression. Ces résultats témoignent sans contredit de l'efficacité des mesures déployées par le Collège pour assurer un encadrement de qualité à ses élèves.

L'efficacité du programme a également été constatée à travers les stratégies utilisées pour appliquer l'épreuve synthèse de programme. En outre, l'épreuve évalue adéquatement l'intégration des apprentissages et a été conçue de manière à faire intervenir au moins deux disciplines de la formation spécifique. Pour réaliser son épreuve synthèse de programme, l'élève doit s'inscrire à un des quatre cours *Activité d'intégration* selon son profil d'études ou ses choix personnels : « *Astronautique et séismologie* », « *Chimie et biologie – volet chimie* », « *Chimie et biologie – volet biologie* » et « *Santé humaine et prévention des maladies* ». Le dernier cours est donné conjointement par un enseignant de physique et un enseignant de biologie. Dans les quatre cours d'intégration, l'élève doit produire un travail de recherche qu'il doit présenter par écrit et oralement.

La Commission souligne le caractère original de l'activité d'intégration ainsi que le travail réalisé par l'équipe des enseignants afin de constituer une épreuve synthèse de programme qui s'inscrit dans un contexte transdisciplinaire et qui interpelle tout à la fois les aspects théoriques et les applications pratiques. Le Collège devrait cependant s'assurer que les éléments de la formation générale soient bien intégrés et évalués dans l'épreuve synthèse, par exemple les questions éthiques. La Commission *suggère* au Collège de mettre en place des moyens pour y parvenir.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières et, enfin, la qualité de gestion du programme.

L'encadrement des élèves

Les ressources affectées à l'encadrement des élèves constituent sans nul doute un point fort au Collège; le programme *Sciences de la nature* dispose d'une grande variété de services d'aide et de soutien à l'apprentissage. Mis sur pied en 1999, le Centre d'aide et de perfectionnement en sciences (CAPS) fait notamment partie des mesures relevant du regroupement de programme. Le processus d'autoévaluation a constitué une occasion d'évaluer l'efficacité du CAPS entre 1999 et 2003. Il en ressort que les statistiques de fréquentation sont élevées et que les élèves se sont montrés très satisfaits des services; au terme de quatre ans de fonctionnement, le Collège conclut que les structures mises en place répondent adéquatement aux besoins des élèves en difficulté.

Le rapport du Collège souligne également l'apport déterminant des aides pédagogiques individuelles (API) à la réussite des élèves. Dans l'équipe des API, une personne se consacre entièrement aux élèves du programme *Sciences de la nature*. Parmi les mesures d'encadrement individualisé pratiquées par les API, la Commission note que les contrats de probation se sont avérés particulièrement efficaces (entre 2000 et 2003, la moyenne des probations réussies oscillait autour de 75 %). Les API ont aussi introduit une norme de mesure de soutien à la session d'automne 2001 qui a eu des retombées positives pour le programme : le suivi des élèves qui ont connu une baisse de leurs résultats pendant leur cinquième secondaire.

Au-delà des services formels de soutien à l'apprentissage, la Commission souligne la grande disponibilité des enseignants ainsi que l'engagement qu'ils démontrent dans la mise sur pied des activités parascolaires. Les enseignants sont appuyés pour ce faire par une organisation scolaire qui permet l'élaboration d'une grille horaire de cours qui favorise les rencontres entre les élèves et les enseignants.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Le Collège a recours à des processus de perfectionnement bien définis pour maintenir la compétence et la motivation de son personnel enseignant. Il dispose à cet égard d'un fonds de perfectionnement auquel les enseignants contribuent. Parmi les vingt et un projets de perfectionnement acceptés depuis 1997, treize ont été initiés par des enseignants du programme *Sciences de la nature*.

Au cours des dernières années, les laboratoires de chimie et de biologie ont subi d'importantes rénovations pour répondre aux besoins de formation des élèves. Le Collège a également amélioré les ressources informatiques disponibles pour l'enseignement; les élèves ont accès à près de deux cents postes informatiques répartis dans neuf locaux, incluant les laboratoires de la formation spécifique. Un centre de séismologie d'envergure nationale est aussi accessible aux élèves.

La bibliothèque a également subi des rénovations majeures au cours de la dernière année. Les résultats de l'évaluation continue de 2003 montrent que les élèves sont satisfaits des ressources documentaires et électroniques mises à leur disposition ainsi que des services offerts par le personnel qui s'y trouve.

La qualité de gestion du programme

La gestion du programme est principalement assurée par le regroupement de programme *Sciences de la nature* où siègent un responsable de programme, un des directeurs adjoints des études ainsi que deux représentants pour chacune des disciplines suivantes : biologie, chimie, mathématiques-informatique et physique. La consultation réalisée auprès des enseignants au moment de l'évaluation du programme indique que ces derniers sont généralement satisfaits du fonctionnement des structures de gestion du programme. Le rapport précise, toutefois, que l'information en provenance du regroupement de programme pourrait être transmise plus efficacement aux enseignants. Pour corriger la situation, le Collège entend s'assurer que le compte rendu des réunions soit acheminé à tous les enseignants du programme par voie électronique.

Dans son rapport, le Collège mentionne également un déséquilibre dans la représentation du regroupement de programme sans toutefois s'interroger sur le rôle que devrait occuper la formation générale en son sein. À l'heure actuelle, sa présence est plutôt ponctuelle et informelle. Au moment de l'évaluation institutionnelle à l'automne 2003, la Commission avait suggéré au Collège de s'assurer de la participation des enseignants de formation générale à tous les comités de programme. Puisque l'approche par compétences et l'approche programme auraient besoin d'être plus solidement implantées, et que l'adaptation de la formation générale propre reste à faire, la Commission encourage le Collège à clarifier la place occupée par la formation générale dans le regroupement de programme.

Plan d'action

L'établissement a produit un plan d'action qui découle des conclusions du rapport d'autoévaluation. Parmi les dix-huit pistes d'action contenues dans le rapport, le Collège en a retenu huit qui constituent les priorités d'action; chacune d'entre elles identifie une instance responsable de la mise en œuvre du plan d'action. Celui-ci inclut un calendrier de réalisation. La Commission note que des actions ont été amorcées et que, conformément à la PIEP, le Collège prévoit assurer un suivi après trois sessions.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Collège Jean-de-Brébeuf est de qualité. La pertinence de l'encadrement offert aux élèves, la compétence, le dynamisme et la disponibilité des enseignants figurent parmi les grandes forces de la mise en œuvre du programme. Cet engagement à la réussite a contribué à la mise sur pied d'activités parascolaires en lien avec la formation et la mission de l'établissement; entre autres choses, elles ont permis de développer chez les élèves un sentiment de fierté et d'appartenance au programme. L'intégration des technologies de l'information et des communications dans l'enseignement et la qualité des laboratoires de la formation spécifique sont également à souligner. Les taux élevés de réussite des cours témoignent de l'efficacité du programme.

La Commission constate néanmoins que des améliorations devraient être apportées et c'est à cette fin qu'elle recommande au Collège de s'assurer que les cours de la formation générale propre soient adaptés au programme *Sciences de la nature* et que la PIEA soit appliquée de façon à ce que l'évaluation terminale des cours du programme *Sciences de la nature* atteste bien de l'atteinte des objectifs en fonction des standards visés. La Commission émet également des suggestions, dont celle d'intégrer la composante de la formation générale dans les prochaines évaluations de programme, d'assurer une meilleure appropriation par les divers intervenants dans le programme des buts généraux et de l'approche par compétences et, enfin, de prendre en compte les éléments de la formation générale dans l'épreuve synthèse de programme.

Le plan d'action consécutif à l'évaluation de programme contient les éléments susceptibles de corriger les problèmes identifiés et d'apporter les améliorations souhaitées.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège accueille positivement les recommandations et les suggestions de la Commission. Au-delà des remarques qui amènent quelques précisions au rapport, le Cégep indique à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial qu'un certain nombre de gestes sont envisagés pour améliorer le programme.

- Le Collège entend prendre en compte la composante de la formation générale dans ses prochaines autoévaluations.
- Dans le but d'adapter les cours de la formation générale propre au programme *Sciences de la nature*, les départements concernés examinent actuellement la possibilité d'intégrer des activités d'apprentissage associées au programme d'études de l'élève.
- Le Collège prévoit modifier sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de manière à ce que l'obtention de la note de 50 % à l'évaluation finale soit une condition de réussite du cours.

La Commission estime que les actions envisagées devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente